



Fédération Sportive Salaberry

1405 Henri Bourassa O., Montréal, H3M 3B2

Courriel: fssalaberry@bellnet.ca

Site Web : www.fssalaberry.ca

Tél.: (514) 334-3200

Promotion famille nombreuse

Rabais de 20\$ pour le 3^{ème} enfant habitant à la même adresse.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION HIVER 2018-19

Nom du joueur(se) : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____ / _____ / _____
Année mois jour

Garçon _____ Fille _____

Statut : Citoyen canadien Résident permanent

Réfugié Autre _____

À REMPLIR par les NOUVEAUX inscrits SEULEMENT

Code Postal : _____

Courriel (1) _____

Courriel (2) _____

Téléphone (maison) : _____

(cellulaire) : _____

Adresse : _____ Appt : _____

Ville : _____

Les nouveaux joueur(se)s doivent se présenter au bureau de FSS pour prendre une photo et apporter leur carte d'assurance maladie et un document montrant leur adresse de résidence (permis de conduire, facture d'Hydro Québec, de Bell, compte de taxe...)

Les photos et vidéos prises au cours des activités de FSSalaberry pourront être utilisées à des fins de formation ou de promotion sans qu'aucune compensation financière ne me soit versée.

J'accepte Je refuse

Je confirme avoir lu, compris et accepté les **TERMES ET CONDITIONS** du présent contrat (écrits au verso), incluant la **POLITIQUE DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT**.

Signature : _____ Date : _____

NOM et PRÉNOM du signataire si joueur(se) mineur(e)

Catégorie (A, AA, AAA)	Année de naissance	Format de jeu	Coût*
Académie (SAMEDI 15h-17h)	2005 à 2013	-	325 \$
U4 à U7 (SAMEDI 15h-16h)	2012 à 2015	-	175 \$
U8 (MARDI 18h30-20h)	2011, 2012	5 vs 5	205 \$
U9 et U10	2009, 2010	7 vs 7	250 \$
U11 et U12	2007, 2008	7 vs 7 9 vs 9	265 \$
U13 et U14	2005, 2006	7 vs 7 11 vs 11	265 \$
U15 à U18	2001 à 2004	7 vs 7	265 \$
U21 et Sénior	≤ 1998	7 vs 7	280 \$

* Prix valides jusqu'au 15 septembre 2018

INCLUS : - Tournoi 36Hres de l'ARSC

- Périodes (5-10) sur terrains synthétiques pour équipes U9+

NOUVEAUX JOUEUR(SE)S :

Frais supplémentaires pour uniforme (40\$) et affiliation (juvénile : 35\$, sénior : 55\$)

PAIEMENT : Comptant, Débit, Visa, MasterCard. **PAS DE CHÈQUE!**

Réservé à l'administration			
	Montant	Mode de paiement	Date
Cotisation			
Frais suppl.			
Solde ant.			
TOTAL			
Payé			
Solde			

Reconnaissance de dette

Je reconnais devoir la somme de _____ \$ à la Fédération Sportive Salaberry, laquelle somme est payable au plus tard le 15 octobre 2018. En cas de non-paiement, le(la) joueur(se) sera suspendu(e) par la Fédération Sportive Salaberry, par l'Association Régionale de Soccer Concordia et par la Fédération de Soccer du Québec.

Signé à : _____ Date : _____ Signature : _____

Termes & Conditions suite à l'inscription

- 1) L'Académie se tiendra le samedi de 15h à 17h sur le terrain synthétique du Complexe Sportif St-Laurent (15 à 20 séances), de octobre à avril.
- 2) Le Mini Soccer (U8 et moins) comprend 20 semaines d'activité commençant dès le début du mois d'octobre, à raison de 1 entraînement par semaine (durée 1h-1h30), le samedi avant-midi dans le gymnase d'une école de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (à déterminer). Des mini-matches sont intégrés aux périodes hebdomadaires.
- 3) Les équipes des catégories U9 et plus ont habituellement un championnat d'environ 10 matchs, entre octobre et avril selon le calendrier établi par l'ARSC. Ces équipes ont aussi 1 ou 2 périodes (1h-1h30) d'entraînement par semaine en gymnase, dans une école de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Il y a généralement une période en soirée durant la semaine et une période la fin de semaine, selon la disponibilité des gymnases.
- 4) Les équipes des catégories U9 et plus profiteront aussi de 10 périodes (1h) sur terrain synthétique. Jours lieux et heures à confirmer selon la disponibilité des plateaux à proximité (Stade de Montréal, Centre Marie-Victorin, Complexe Bois-de-Boulogne, Complexe Sportif St-Laurent).
- 5) Les joueur(se)s des équipes U14AA et AAA auront des entraînements selon les horaires et surfaces de pratique obtenus au Stade de Montréal. Le montant de la cotisation, dans leurs cas, ne couvre pas leur participation aux championnats de l'ARSC.
- 6) Un joueur dont le dossier d'inscription est incomplet (document manquant ou paiement incomplet) ne peut pas jouer les matchs de championnat.
- 7) Le coût de l'inscription ne comprend PAS l'uniforme (maillot, short et bas) ni de ballon. Les joueur(se)s doivent utiliser celui qui leur a été remis pour la saison été.
- 8) Dans le cas des nouveaux et nouvelles inscrit(e)s, des frais supplémentaires s'ajoutent au frais de cotisation. Pour l'uniforme (maillot, short, bas) : 40\$. Pour l'affiliation à la FSQ, 35\$ dans le cas d'un joueur(se) juvénile et 55\$ dans le cas d'un(e) joueur(se) sénior. Le joueur a l'obligation de se procurer des protège-tibias ainsi que des chaussures de soccer avec crampons pour les activités sur terrain synthétique et des chaussures sans crampon pour les activités en gymnase. L'uniforme fourni demeure la propriété exclusive de FSS jusqu'à la fin de la saison. Il sera ensuite remis de façon définitive au joueur. L'uniforme ne devra en aucun cas être altéré ou modifié sans une autorisation écrite du président de FSS.
- 9) Le comité technique de FSS assignera chaque joueur(se) à une équipe selon sa catégorie d'âge et son niveau de développement. FSS se réserve également le droit de déplacer un joueur de la catégorie dans laquelle il a été placé et ce, en tout temps au cours de la saison. L'inscription d'un joueur dans une catégorie donnée ne constitue pas une garantie qu'il y évoluera. C'est le comité technique qui déterminera le niveau de chaque joueur(se).
- 10) FSS se réserve le droit de suspendre le passeport de tout joueur qui n'aura pas acquitté la totalité des frais de cotisation de la saison. La même politique s'appliquera à tout(e) joueur(se) qui aurait une dette envers le club et n'aurait pas conclu d'entente de paiement.
- 11) FSS se réserve le droit de suspendre et même de résilier un contrat en cas de comportement jugé inapproprié par le comité de discipline ; de la part d'un(e) joueur(se), de ses ami(e)s, de ses proches, ou de ses parents.
- 12) Les reçus d'impôt sont disponibles via le site www.fssalaberry.ca.

Politique de Résiliation et de Remboursement

- 13) Tel que stipulé dans la loi sur la protection du consommateur, le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat avec le club en remplissant le formulaire de remboursement disponible au bureau de la Fédération Sportive Salaberry.
- 14) Le contrat sera résilié, sans autre formalité, dès la réception de la requête, mais il faut prévoir un délai minimum de 21 jours pour le remboursement.
- 15) Si le consommateur présente une demande de résiliation de contrat avant le début des activités de la saison, le montant du remboursement correspondra au coût d'inscription moins les frais non-remboursables (voir tableau ci-dessous).
- 16) Si le consommateur résilie le contrat après le début des activités de la saison, le montant du remboursement sera établi en déduisant du coût d'inscription, les frais non-remboursables (voir tableau ci-dessous) ainsi que des frais de participation proportionnels au nombre de matchs passés et temps écoulé depuis le début des activités.

Frais non-remboursables

Catégories	Frais administratifs (Comprennent les frais de gestion de la Fédération Sportive Salaberry, les frais d'affiliation à la FSQ et la production du passeport)	Frais d'équipement (Ils sont non-remboursables seulement si l'équipement a été remis au joueur. Comprend l'uniforme (maillot, short, bas) et un ballon.)
U4 à U8	40\$	30\$
U9 à U18	65\$	55\$
Sénior	85\$	55\$

- 17) Aucune demande de remboursement reçue après le 15 novembre 2018 ne sera prise en considération.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions ainsi que la politique de résiliation de la Fédération Sportive Salaberry.

En apposant ma signature au bas de ce document, j'accepte ces termes et conditions.

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____

Date : _____